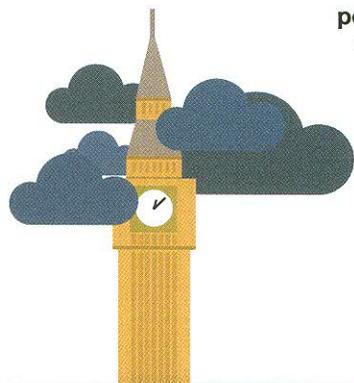


À QUI PROFITE LE BREXIT AU GRAND-DUCHÉ ?

Si les interrogations et les craintes sont encore nombreuses, les opportunités que constitue le Brexit pour le Luxembourg le sont tout autant. L'implantation de nouvelles entreprises dans le pays, notamment dans le secteur financier, ou la recrudescence d'activité pour les cabinets d'avocats et de conseil en sont l'illustration la plus visible. Mais même le secteur de la logistique a une carte à jouer en mettant en avant ses compétences digitales.



MACROÉCONOMIE

Un impact toujours difficile à prévoir

« Le Brexit ? C'est un peu comme le tout premier bébé métis qu'on attendait de voir venir au monde. On ne savait pas très bien à quoi il allait ressembler... » La métaphore signée Michel-Édouard Ruben, *senior economist* à la *Fondation Idea*, illustre bien l'ambiance du moment. Alors que la date théorique du départ du Royaume-Uni de l'Union européenne approche chaque jour un peu plus, les analystes se font d'une prudence de sioux quant à ce qui se passera après le 29 mars. À raison, car ces dernières années, nombre de scénarios projetés ne sont pas réalisés ou ont eu moins d'impact que prévu. « Le meilleur exemple, c'est l'élection de *Donald Trump*. Certains annonçaient l'apocalypse. Au final, rien de cela. Qu'on aime ou non le personnage. Même l'impact du

très long shutdown a été surestimé. Durant cette période, l'emploi a d'ailleurs augmenté aux États-Unis », renchérit Michel-Édouard Ruben.

51 RELOCALISATIONS AU GRAND DUCHÉ

Pour le Luxembourg, les enjeux du Brexit sont en tout cas réels. Le marché britannique est le second débouché à l'étranger des exportations luxembourgeoises de services et le cinquième des exportations de biens, révélait une étude du *Statec* en mai 2018. Quel impact aura le départ du Royaume-Uni les concernant ? Difficile de l'estimer avec précision. D'autant, comme le souligne Bastien Larue du *Statec*, « que si l'on constate des baisses dans les importations et exportations entre les deux pays, elles étaient déjà d'actualité avant le référendum de 2016 ».

Néanmoins, si « l'immense majorité des projections macroéconomiques montrent que le Brexit aura un impact négatif sur le Royaume-Uni (à long terme, on avance une possible chute du PIB allant de -1,2 à -5,4%, ndlr) mais aussi sur les autres économies européennes », le Luxembourg tire plutôt bien son épingle du jeu en amont. Dans sa dernière analyse, début février 2019, *KPMG* révèle ainsi que 51 sociétés ont déjà relo-

calisé leurs activités au Luxembourg. Soit bien plus qu'en Irlande (40), en Allemagne (2) ou en France (19). L'impact sur l'emploi de l'arrivée de ces « réfugiés du Brexit » reste plus difficile à estimer. Le *Statec* avançait voici un an qu'au minimum 250 emplois avaient été créés suite à la première vague d'une trentaine de délocalisations.

DES PARTENAIRES ANGLAIS À LA PEINE

Ce sont donc les indicateurs économiques britanniques qui focalisent l'attention. Pour le moment, sur le sol britannique, la perspective du Brexit n'a pas généré de catastrophes si on analyse les chiffres les plus récents. « La création d'emplois est en baisse, oui, mais de manière vraiment très légère. Fin 2018, le Royaume-Uni notait aussi une diminution de sa production industrielle, mais moins forte que la moyenne européenne. La vente au détail s'est stabilisée. Le secteur de la construction est bien remonté en 2018 avant de plonger en 2019, mais ce n'est pas encore significatif d'une tendance. Le taux de chômage était de 4% et stable, mais en 2013, il était encore de 8% », pointe encore Bastien Larue. Le seul vrai impact actuellement remarqué concerne le marché immobilier : en forte hausse depuis 2012-2013,

LES QUESTIONS EN SUSPENS

Concernant l'emploi et l'immobilier :

Le mouvement de relocalisation des sociétés britanniques au Luxembourg va-t-il continuer à s'accélérer ?

La perte de valeur ajoutée du secteur financier britannique peut-elle impacter ensuite le Luxembourg ?

Quel impact aura le Brexit sur l'emploi local ?

Le Brexit peut-il influencer sur le marché immobilier luxembourgeois déjà sous tension ?

les prix sont désormais en baisse. « Reste à savoir si c'est vraiment un effet direct du prochain Brexit. »

Mais deux gros nuages noirs laissent deviner une possible future tempête. Depuis 2017, dans la foulée de l'annonce du Brexit, la consommation des ménages anglais a diminué, tout comme la consommation publique. Mais ce sont surtout les investissements qui sont en berne. « Leur croissance était encore de 3,5% en 2017, mais en 2018, elle a été de... 0% », avertit Bastien Larue. Une consommation en baisse, des investissements au point mort, cela n'augure jamais rien de bon. ♦

N.L.

LE BREXIT EN 12 DATES

► **23 juin 2016** Initié par le Parti conservateur, le référendum sur le Brexit recueille 51,89% de votes en sa faveur. Cela entraîne la démission du Premier ministre, *David Cameron*.

► **2 octobre 2016** Lors du congrès de son parti, *Theresa May* se positionne pour une ligne dure : sortie du marché unique, fin de la libre entrée des Européens au Royaume-Uni...

► **29 mars 2017** L'article 50 du traité européen est activé. Ce qui lance les négociations de sortie de l'UE et fixe la date effective du Brexit au 29 mars 2019.



ASSURANCE

Du sang neuf pour la Place

Le Brexit est une aubaine pour le secteur assurantiel luxembourgeois. Onze compagnies d'assurances ont annoncé une relocalisation au Grand-Duché et un autre assureur est en cours d'agrément. Il s'agit plutôt de compagnies spécialisées en assurance non-vie et orientées sur les risques d'entreprise. Ainsi, entre le 1^{er} janvier 2017 et le 30 juin 2018, sept entreprises d'assurances agréées exercent une activité limitée à l'assurance non-vie, selon le Commissariat aux assurances (CAA) : FM Insurance Europe, Hiscox, AIG Europe, Friday Insurance, Sompo International Insurance, Tokio Marine Europe et RSA Luxembourg. Trois réassureurs ont également reçu leur agrément, à savoir : Petrogas Re, Amplifon Re et Immo Re.

La fin du « passporting » a poussé les assureurs présents au Royaume-Uni à déplacer leurs activités : dès lors que le Royaume-Uni aura quitté l'UE, le système de passeports européens, obligatoires pour commercialiser des produits et services financiers au sein de l'UE, n'aura plus cours. Ils ne seront ainsi plus délivrés aux opérateurs installés sur le sol britannique. La relocalisation de capacités et d'équipes hors du Royaume-Uni devient donc une nécessité.

« Douze compagnies d'assurances ont décidé de relocaliser leurs activités au Luxembourg. Et certains assureurs luxembourgeois ont aussi installé des succursales au Royaume-Uni pour continuer à servir leurs clients », rapporte Marc Hengen, président de l'ACA (Association des compagnies d'assurances et de réassurances). Ce dernier constate que, « pour le Luxembourg, l'effet positif est déjà important : le pays a été reconnu dans 12 cas comme une Place inter-

(hors assurance maritime) a progressé de 21% sur l'année 2018, « impactée de manière significative par les retombées de l'agrément de compagnies ayant choisi le Luxembourg comme lieu d'installation suite à la décision du Royaume-Uni de quitter l'Union européenne ». Le résultat après impôts de l'assurance dommages pâtit cependant des frais engagés par ces sociétés pour s'établir au Luxembourg : estimé à 76 millions d'euros, il recule de 61,56% par rapport à 2017.

« Nous estimons que le chiffre d'affaires du secteur assurantiel devrait augmenter de 4 à 9 milliards d'euros d'ici fin 2019, car les compagnies récemment installées ont également transféré le portefeuille de leurs contrats existants », précise Marc Hengen.

EFFETS POSITIFS INDUITS

Autre retombée positive : selon Nicolas Mackel, directeur général de Luxembourg for Finance, environ 3.000 emplois seront générés d'ici deux ans dans le secteur financier. Une estimation optimiste par rapport à celle du Statec, qui évalue, quant à lui, que 250 emplois directs ont été créés a minima à la fin janvier 2018. En 2017, l'emploi avait déjà crû de près de 17% dans le secteur assurantiel, pour atteindre 7.713 unités selon le CAA.

« Il y aura certainement des effets positifs sur d'autres entreprises, comme les prestataires de services, compte tenu du fait que les réorganisations doivent être accompagnées », estime Marc Hengen. Le cabinet d'actuaire-conseil Forsides signale ainsi qu'il a déjà identifié deux nouveaux concurrents sur le marché luxembourgeois.

L'attractivité du Grand-Duché est donc évidente pour les assureurs : « Le Brexit donne à la Place luxembourgeoise l'occasion de

PRÉVISIONS

« Le chiffre d'affaires du secteur devrait augmenter de 4 à 9 milliards d'euros d'ici fin 2019. »

Marc Hengen
Président de l'ACA

.....
nationale d'assurance où les conditions sont les meilleures pour servir des clients partout en Europe ».

Fin janvier 2019, Luxembourg for Finance mentionnait encore la création d'une nouvelle entité du réassureur Swiss Re (déjà présent au Luxembourg), Swiss Re Capital Markets Europe, qui lui permettra de poursuivre notamment ses opérations d'ILS (*insurance-linked securities*) et de transfert de risques énergétiques.

Ces nouveaux venus sur la Place assurantienne luxembourgeoise participent déjà à ses résultats. Selon le CAA, l'assurance non-vie

LES QUESTIONS EN SUSPENS

LPS : Le Brexit pose la question de la pérennité du principe de LPS (libre prestation de services), très usité au Luxembourg.

Vie des contrats : Des incertitudes demeurent quant à la continuité des contrats conclus avant le Brexit.

Régulation : Dès lors que le Brexit sera effectif, le Royaume-Uni n'aura plus aucune obligation d'appliquer Solvabilité II. Il pourrait en profiter pour réduire les exigences de capital requises et en adapter certains points.

Réassurance : La question de l'accès aux capacités de réassurance londoniennes reste posée.

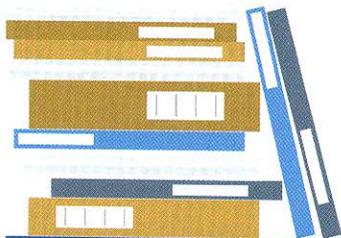
valoriser des atouts comme la cohérence et la disponibilité de son régulateur, ainsi que son expertise et son multilinguisme », atteste Jean-Paul André-Dumont, directeur au sein de Forsides Luxembourg. Ce que confirme Marc Hengen : « Nous disposons d'un régulateur spécialisé dans les assurances et qui a une large expérience dans la régulation d'affaires internationales. S'ajoute à cela le fait que la langue anglaise est largement utilisée, y compris par le Commissariat aux assurances et les différentes administrations, et que le Luxembourg occupe une position géographique centrale. »

Au final, pour le secteur de l'assurance, les incidences négatives seront plutôt supportées par les assureurs britanniques, à moins que ces derniers ne tirent avantage du fait qu'ils ne seront plus soumis à la même régulation que les compagnies européennes... ◆ LF

1^{er} avril 2017 Le Luxembourg veut anticiper les différents scénarios possibles et instaure une commission interministérielle de coordination de la politique européenne.

9 juillet 2018 Boris Johnson, ministre des Affaires étrangères pro-Brexit, quitte le gouvernement, quelques heures après David Davis, ministre chargé du Brexit.

13 novembre 2018 Un accord de 585 pages négocié avec l'Union européenne fixe les modalités de départ du Royaume-Uni.



CONSEIL

Plus d'affaires à court terme

« Qui dit complexité, dit opportunités, pour des cabinets comme le nôtre », lançait Pierre-Jean Estagerie, *partner* chez Deloitte Tax & Consulting, lors de la conférence Prepare4Brexit, qui s'est tenue le 8 février dernier. Dans le contexte de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, les cabinets de conseil tirent largement leur épingle du jeu, les demandes d'expertise étant pléthore.

Les cabinets d'avocats sont généralement sollicités en premier lieu pour aider les sociétés dans leurs demandes de création ou d'extension de licence. « Afin d'obtenir une licence pour opérer à partir du Luxembourg, elles ont aussi besoin d'un ensemble de services qui en découlent, tels qu'un soutien à la mise en place de nouvelles infrastructures ou de structuration des équipes, qui sont plutôt du ressort des activités de conseil. Dans ce cadre, nous avons observé une croissance de ces demandes depuis l'annonce du Brexit », souligne Christophe Diricks, *partner* chez KPMG Luxembourg. Celui-ci remarque également que des *asset managers* comme Wells Fargo ou Fidelity, présents historiquement au Luxembourg, demandaient quant à eux des extensions de leurs

licences, « ce qui génère une augmentation de leurs activités pour lesquelles les cabinets de conseil peuvent offrir un large éventail de services ».

Les *Big Four* sont taciturnes quant à la part supplémentaire d'affaires générée grâce au Brexit. Mais leurs résultats 2017-2018 ont en tous cas été particulièrement bons : à titre d'exemple,

ÉCONOMIE

« Les incertitudes liées au Brexit engendrent beaucoup de questions de la part de nos clients. »

Luc Frieden

Partner et responsable de la *task force* Brexit chez Elvinger Hoss

KPMG Luxembourg a réalisé une croissance de 8% en 2018, tandis qu'EY Luxembourg réalisait sa meilleure année depuis six ans en 2017, avec un chiffre d'affaires en hausse de 10,9%.

« Londres a toujours été pour nous un marché très important, et nous travaillons beaucoup en coopération avec des avocats londoniens. Les incertitudes liées au Brexit engendrent beaucoup de questions de la part de nos clients *asset managers*, sociétés financières et sociétés d'investissement depuis 2016, et elles augmentent donc d'autant le nombre de dossiers à traiter pour nous », constate Luc Frieden, *partner* et respon-

sable de la *task force* Brexit chez Elvinger Hoss. Ce dernier note par ailleurs qu'un premier flux de demandes est arrivé en 2017 et 2018, et anticipe une deuxième phase après la clarification des relations futures avec le Royaume-Uni.

DES PROBLÉMATIQUES VARIÉES

Outre l'octroi de licences, de nouvelles règles comptables, fiscales et de contrôle s'appliqueront pour les sociétés qui exercent des activités en lien avec le Royaume-Uni, ce qui représente aussi des affaires supplémentaires pour les cabinets d'audit et d'expertise-comptable.

Les problématiques des sociétés concernant le Brexit étant variées et denses, la plupart des cabinets de conseil ont mis en place des équipes et des offres dédiées, ainsi que des sites internet ou des blogs spécialisés. « Les cabinets de conseil et d'avocats aident notamment les sociétés qui réalisent des opérations transfrontalières. Celles-ci requièrent des compétences particulières de par la complexité de l'environnement réglementaire auquel elles doivent faire face. Des sociétés comme les nôtres permettent de recourir à un large réseau d'experts dans les pays concernés », déclare Christophe Diricks.

Déjà présentes ou non au Luxembourg, les banques, compagnies d'assurances et fonds d'investissement sont les entreprises les plus consommatrices de conseil, que ce soit concernant les modalités de sortie du Royaume-Uni de l'UE, ses impacts (économiques, sociaux, fiscaux, financiers), ou encore l'identification des risques et des opportunités. EY Luxembourg mentionne également qu'il existe une demande accrue de la part des sociétés immobilières et de *private equity* dans l'implémentation de plates-formes opération-

LES QUESTIONS EN SUSPENS

Ressources humaines :

Les problématiques RH concernent les salariés détachés (Luxembourgeois au Royaume-Uni, ou Britanniques au Luxembourg), les voyages d'affaires entre les deux pays, et les salariés britanniques. Le processus de recrutement des Britanniques sera également plus complexe.

Débauchage de talents :

Christophe Diricks, de KPMG, a constaté « une recrudescence de recrutement par nos clients, ainsi que par le régulateur, de profils spécifiques chez les Big Four, en particulier de *risk managers*, pour renforcer leurs effectifs à Luxembourg ».

nelles, ou dans l'adaptation de leurs modèles de gouvernance et de fonctionnement au contexte du Brexit.

Quant à l'organisation elle-même des sociétés de conseil, elle n'est pas non plus freinée par le Brexit : « En tant que cabinet, nous avons des clients supplémentaires, mais notre société n'est pas affectée par le Brexit, étant donné que nous ne délivrons pas de services au Royaume-Uni », relève Luc Frieden. Celui-ci reste cependant prudent quant aux conséquences politiques de la sortie du Royaume-Uni de l'UE. « À court terme, le Brexit apporte des affaires supplémentaires au Luxembourg. À long terme, nous perdons un allié au niveau européen dans le cadre du travail législatif, en particulier concernant la dimension transfrontalière des services financiers », conclut Luc Frieden. ◆ L.F.

LE BREXIT EN 12 DATES

14 novembre 2018 Le texte reçoit l'approbation du gouvernement britannique.

25 novembre 2018 Les chefs de gouvernement des 27 pays de l'Union approuvent l'accord à leur tour.

4 décembre 2018 Nigel Farage, héraut du Brexit, nommé vice-président du mouvement Leave Means Leave, quitte le UKip, le parti europhobe qu'il avait fondé.



LOGISTIQUE

L'avantage concurrentiel du digital

Plus de 4,4 millions de véhicules de transport de marchandises relient l'Union européenne et le Royaume-Uni chaque année, selon l'IRU (International Road Transport Union), ce dernier exportant plus de 21 millions de tonnes de marchandises vers l'UE. De ce fait, le secteur de la logistique est celui où les incertitudes liées à un *no deal* sont les plus nombreuses. Selon l'IRU, le Brexit va générer une hausse des coûts de 10 % pour le secteur, et occasionner un impact négatif sur le commerce et l'approvisionnement en marchandises.

Il n'en reste pas moins que certaines opportunités peuvent être saisies par les entreprises du secteur.

L'avance prise par le Luxembourg en matière de digitalisation en est la principale: «*Le Luxembourg fait partie des 17 pays signataires du protocole e-CMR, qui permet de digitaliser les papiers relatifs au fret. Tant que l'Allemagne ne l'a pas signé, cela représente un avantage concurrentiel pour les entreprises luxembourgeoises!*», se réjouit Malik Zeniti, directeur du Cluster for Logistics. Depuis mars 2018, le Luxembourg fait en effet par-

tie des pays autorisant l'utilisation d'une « lettre de voiture électronique » (e-CMR) pour le transport international des marchandises par route. Les avantages sont évidents, impliquant entre autres une réduction des coûts, un gain de temps dans le traitement des informations, une simplification des procédures douanières, une accélération des processus de facturation, etc.

L'initiative de l'e-CMR profite autant au transport routier qu'au transport aérien. «*L'aéroport de Luxembourg a déjà mis au point l'e-CMR, ce qui peut renforcer sa position sur le fret en Europe. L'e-CMR pourrait par ailleurs aider Eurohub Sud à accélérer sa multimodalité*», affirme Malik Zeniti.

ATTIRER DES TALENTS

Autre atout du secteur: «*Les acteurs luxembourgeois de la logistique sont bien équipés pour gérer des bases de données, ce qui peut également permettre d'attirer des start-up dans notre secteur d'activité*», estime Malik Zeniti.

Outre les jeunes pousses qui pourraient être entraînées dans le sillage des entreprises luxembourgeoises de transport « sans papier », les étudiants pourraient aussi choisir davantage le Grand-Duché. «*Jusqu'à présent, les étudiants ou les demandeurs d'emploi choisissaient la Grande-Bretagne ou l'Irlande pour la facilité linguistique. Cela va probablement changer, et nous devrions attirer davantage de talents. Cela pourra notamment profiter à notre master en management de la logistique et de la supply chain*», espère Malik Zeniti.

L'emploi dans le secteur devrait également augmenter, sachant qu'environ 5 % de personnes sont actuellement employées dans le domaine de la logistique au Luxembourg, selon le Cluster for Logistics. Certes, les formalités

douanières vont se corser, mais elles vont de ce fait requérir un renforcement des effectifs des douanes, comme des entreprises de logistique. «*Dans un premier temps, le Brexit va plutôt créer de l'emploi, puisqu'il va générer davantage de travail en douane*», note Malik Zeniti. Ce que confirmait aussi le transporteur Arthur Welter lors de la conférence Prepare4Brexit: «*Nous avons une activité d'agence en douane. Avec les nouvelles frontières, il y aura davantage de travail pour cette activité. Mais son chiffre d'affaires*

EMPLOI

«**Le Brexit va plutôt créer de l'emploi, puisqu'il va générer davantage de travail en douane.**»

Malik Zeniti

Directeur du Cluster for Logistics

faibles restera néanmoins limité dans le chiffre d'affaires total de l'entreprise.»

Des opportunités sont également à saisir pour le Luxembourg concernant l'installation de lieux de stockage et d'entrepôt, même si le pays devra jouer des coudes. «*Les zones d'entrepôt deviennent rares, et le gouvernement devrait essayer d'en allouer davantage pour attirer de la valeur ajoutée dans le pays. Cependant, le Luxembourg est*

LES QUESTIONS EN SUSPENS

Formalités douanières :

En cas de *no deal*, « toute exportation de l'UE vers le Royaume-Uni, toute importation dans l'UE en provenance du Royaume-Uni, et tout transit entre le Royaume-Uni et l'UE seront soumis aux formalités douanières », précisent les douanes.

Licence CEMT : En cas de *no deal* sans accord sur le plan de contingence, le transport avec le Royaume-Uni sera uniquement possible avec une autorisation multilatérale, dite CEMT. Mais son octroi est très limité.

Taxes : Les sociétés de transport craignent le montant des taxes sur les exportations vers le Royaume-Uni.

en concurrence sur ce sujet avec la France, les Pays-Bas, ou encore la Belgique», remarque Malik Zeniti.

Enfin, le Luxembourg peut avoir une carte politique à jouer. «*En matière politique, le Luxembourg étant souvent assez libéral dans ses prises de position concernant le transport, il pourrait reprendre à son compte certains discours auparavant tenus par la Grande-Bretagne*», anticipe Malik Zeniti. Le 8 mars, la Chambre de commerce luxembourgeoise, l'Union des chambres de commerce européennes et le Cluster for Logistics organiseront d'ailleurs une journée de conférence sur la politique européenne du transport et de la logistique. L'occasion de débattre sur la manière de maintenir la compétitivité du secteur dans le cadre du Brexit. ♦

L.F.

► **15 janvier 2019** Le Parlement anglais rejette l'accord négocié avec l'UE, mais aussi ses annexes et la déclaration politique sur la relation future entre les parties.

► **14 février 2019** Theresa May essuie un nouvel échec face aux députés anglais. Alors qu'elle cherchait le soutien de son Parlement pour pouvoir renégocier avec l'UE, elle subit un refus.

► **29 mars 2019** Le Brexit est en théorie effectif : le Royaume-Uni ne fait plus partie de l'Union européenne.